

Professeur d'Education Physique et Sportive en milieu scolaire

Le professeur d'Education Physique et Sportive enseigne de multiples activités sportives à des élèves et exerce dans des collèges, des lycées et des établissements supérieurs. Ses cours sont réalisés en fonction d'un programme national défini pour chaque classe. Il bénéficie d'un statut de fonctionnaire.

Spécificités du métier/Compétences requises :

- Déplacements entre le stade, le gymnase et la piscine,
- Mercredi après-midi réservé à une association sportive liée à une discipline qu'il affectionne,
- Bonne condition physique,
- Exerce en milieu scolaire

Les formations qui mènent à ce métier :

- Concours du CAPEPS,
- Concours Professeur d'Education Physique et Sportive de la ville de Paris,
- Concours de l'agrégation section activités physiques et sportives

Une licence STAPS option Education Motricité permet de préparer le concours du CAPEPS.

Conditions d'accès :

Pas de conditions d'accès spécifiques.

Où vous renseigner ?

Pour la licence, dans les UFR STAPS de votre région.

Pour le concours, sur le portail des IUFM : www.iufm.fr

Vous pouvez également vous renseigner sur le site du ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr dans la rubrique concours, les métiers de l'éducation.